



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 370 pétitionnaires

Désignation : citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants : Attendu que le « redressement » envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et le groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établi par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résultées;

Attendu qu'un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

Attendu qu'en fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été balayés du revers de la main, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme;

Attendu que la tarification démesurée et immorale que la SAAQ envisage pour les motocyclettes serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur les champs, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrons les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs. »

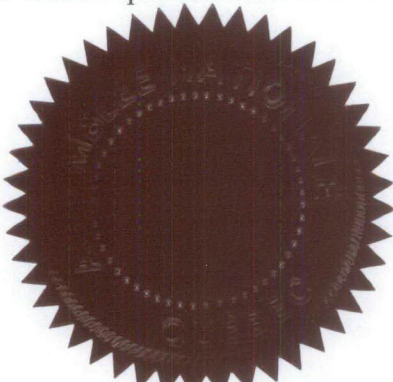
Et l'intervention réclamée se résume ainsi : En tant que citoyen, nous exprimons notre totale opposition à une hausse des droits d'assurance que nous jugeons aussi injustifiée que discriminatoire à l'égard de la collectivité motocycliste;

Nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année;

Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions;

Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation démesurée, voire injustifiée, aux motocyclistes. »

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

20/03/06
Date

Objet : Opposition à la hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, nous exprimons notre totale opposition à une hausse des droits d'assurance que nous jugeons aussi injustifiée que discriminatoire à l'égard de la collectivité motocycliste.


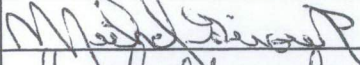
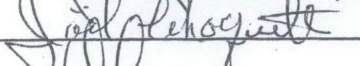
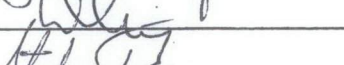
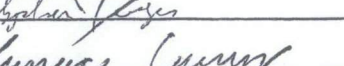
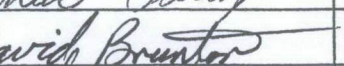
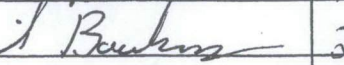
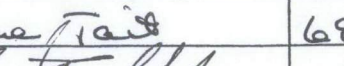
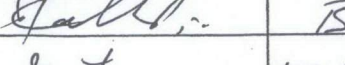

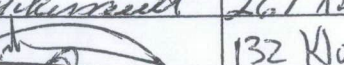
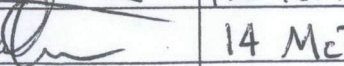
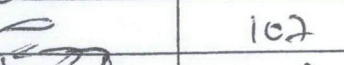
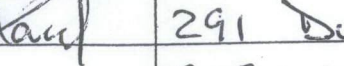
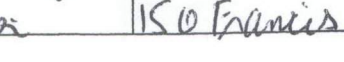


Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établie par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résultées.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été balayés du revers de la main, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme.

La tarification démesurée et immorale que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation démesurée, voire injustifiée, aux motocyclistes.

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
DANIEL LAGUÉ		10 CITE MIN DES CHUTES FRELIGHSBURG.
MICHEL GIBOUX		3 ADLHEMAR COSON BEDFORD
JOËL CHOQUETTE		480 15 ^e AVE. ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU
DANA DEBY		103 RUE MASSIMON BEDFORD
Stephane Tougas		1131 DUTCH ST ARMAND PQ
LAURENCE CAVANAGH		5013 SYMINGTON DUNDAS PQ
DAVID BRUNTON		138 ELIZABETH, Cowansville, P.Q.
David Boulanger		212 Lanocque, Cowansville
Wayne Tait		68 CH. St Armand Frelighsburg PQ
Edward (Joey) ROLLAND		BRIGHTON QC.
DAVID GETTY		169 RTE 202 BEDFORD
MICHEL MARCHESSAULT		261 RUE QUÉBEC, COWANSVILLE
GABRIEL HUBERT		132 KINGSITE, St-Thomas de Gran.
Greg Needham		14 McPherson, Knowlton, Que.
ERROL		107 Elizabeth, Bedford Qué.
Mt EDWARD ROLLAND		291 DUTCH, BEDFORD QUÉ.
MUSY 21 POIRIER MARTINE		150 Francis St Alphonse-de-Montbel.

SAISON 2005

RESSOURCES HUMAINES

